

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE - FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard LABORDERIE.

Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE - FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 visant à lutter contre l'obsolescence, à soutenir la réparation, à prendre en compte l'indice de réparabilité dans les achats publics ;

Vu la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. Les communes de plus de 50 000 habitants définissent, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre.

Elles élaborent, au plus tard le 1er janvier 2023, un programme de travail préalable à l'élaboration de la stratégie, qui comporte notamment un état des lieux recensant les acteurs concernés et rappelant, le cas échéant, les mesures menées pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.

La stratégie numérique responsable fait l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du rapport sur la situation en matière de développement durable prévu à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu le décret d'application publié le 29 juillet 2022 qui précise les principales thématiques à prendre en compte : achat public, mesure, sensibilisation, cycle de vie du matériel informatique, etc ;

Considérant l'ensemble des démarches de développement durable portées sur le territoire (Niort durable 2030, le Plan Climat Air Energie, le label « Territoire Engagé » etc) qui donne depuis plusieurs années un cadre de référence à l'action publique.

L'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le CCAS s'engagent à rédiger un schéma du numérique responsable.

Avec la signature d'une Charte du numérique responsable avec l'Institut du Numérique Responsable en octobre 2020, le territoire niortais avait déjà souhaité s'inscrire dans le respect des valeurs durables, plus respectueuses de l'environnement, plus éthiques et réfléchies en termes d'impact sur la société.

En 2023, afin de concrétiser les nouvelles obligations de la loi REEN, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) s'est appuyée sur 6 territoires à l'échelle nationale, dont le territoire niortais, pour expérimenter un dispositif d'accompagnement et définir des outils, une méthode et un référentiel d'actions. Un état des lieux a été réalisé avec la Direction des Systèmes d'Informations

concernant nos collectivités. Une première feuille de route Numérique Responsable a ainsi été définie dans une démarche participative et de co-construction avec plusieurs services de l'Agglomération, de la Ville de Niort et du CCAS.

Cette expérimentation menée avec succès avec l'ANCT a permis de prioriser 14 actions parmi les 89 actions du référentiel et d'élaborer une feuille de route pluriannuelle en faveur d'un numérique responsable qui se décline en 7 dimensions :

- Stratégie et gouvernance
- Mesure
- Achats durables
- Transformation de l'IT/Conception
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et Economie circulaire
- Sensibilisation
- Technologie de l'Information (IT) pour une Collectivité Eco-responsable

Le document transmis en annexe de la présente délibération présente les premières actions lancées entre 2022 - 2024 et les actions qui seront lancées d'ici 2026.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la feuille de route proposée et autorise le Président, ou le Délégué du Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président